

823225

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY	
	Le 16 DEC. 2010 Numéro : 16439

JURIS CONSULTANTS

Société à responsabilité limitée au capital de 40.000 euros

Siège social 110, Bd de Fontainebleau – CORBEIL ESSONNES (Essonne)

R.C.S. EVRY B 323.858.621

-:-

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DES ASSOCIES DU 27 SEPTEMBRE 2010

L'an deux mille dix et le vingt sept septembre à 11 heures 30, les associés de la société « JURIS CONSULTANTS », société à responsabilité limitée au capital de 40.000 euros divisé en 2.500 parts sociales de 16 euros chacune, se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts.

Etaient présents

- SECE CONSEIL	
titulaire de.	2.470 parts
- Monsieur Patrice COUSIN	
titulaire de.	28 parts
- Monsieur Alain RITZ	
titulaire de.	1 part
	=====
Total des parts	2.499 parts
	=====

Etait absent

- Monsieur Jean-Baptiste PONCET	
titulaire de.	1 part
	=====

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrice COUSIN associé gérant.

HR V

Le président constate que les associés présents ou régulièrement représentés possèdent ensemble 2.499 parts sociales, représentant plus des trois quarts du capital social et qu'en conséquence, l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions extraordinaires, conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée

- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour
suivant

- Autorisation de cession de parts à un tiers,
- Modifications corrélatives des statuts,
- Pouvoirs pour formalités.

Après échange de vues, et personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix, les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés autorise la cession de parts suivante à un tiers

- Monsieur Alain RITZ doit céder 1 part qu'il détient à la société ACTION EXPERTISE dont le siège social est à EVRY (Essonnes) 39, rue Paul Claudel.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés déclare agréer comme nouvelle associée

- La société ACTION EXPERTISE qui deviendra associée à l'issue de la cession
de parts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

W AHA

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide, que suite à la cession de parts visée ci-dessus, l'article 8 des statuts sera modifié, celui-ci se présentera désormais comme suit

ARTICLE 8 – CAPITAL SOCIAL – REPARTITION DES PARTS – LISTE DES ASSOCIES

Le capital social est fixé à la somme de 40.000 euros.

Il est divisé en 2.500 parts de 16 euros chacune, intégralement libérées, numérotées de 1 à 2.500 inclus et attribuées, à savoir

- à la SARL SECE CONSEIL à concurrence de 2.470 parts numérotées de 1 à 2.470	2.470 parts
- à Monsieur Patrice COUSIN à concurrence de 28 parts numérotées de 2.471 à 2.472, 2.476 à 2.500 et 2.475	28 parts
- à Monsieur Jean-Baptiste PONCET à concurrence d'une part ... numérotée 2.473	1 part
- à la SARL ACTION EXPERTISE à concurrence d'une part ... numérotée 2.474	1 part
Total du nombre de parts composant le capital social	<u>2.500 parts</u> =====

La liste des associés sera communiquée à la commission régionale d'inscription des commissaires aux comptes, ainsi que toute modification apportée à cette liste. Elle sera tenue à la disposition des pouvoirs publics et de tout tiers intéressé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès verbal pour procéder à toutes formalités de publication et autres prévues par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

V AKR

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 40.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par les associés présents à l'assemblée après lecture.

Patrice COUSIN

La SARL SECE CONSEIL
représentée par son gérant
Patrice COUSIN



Alain RITZ

